



## Temps de travail

-----  
Par Thmas

Bonjour,

Je travail à 35h dans une agence de location de véhicules mon contrat est soumis au code du travail et l'annualisation du temps de travail.

Ma question est la suivante, mon employeur a t'il le droit de me faire travailler plus de 10h/jour ? Je travail en moyenne 11h/jour.

De plus mon planning ne comporte que l'heure de prise de service à savoir 10h, il n'apparaît pas d'heure de fin de service, mais uniquement FERMETURE sachant que l'agence officiellement ferme à 18h. Mais nous recevons des clients systématiquement au-delà de 22h voir minuit. Depuis que je suis en poste je n'ai jamais eu l'occasion de faire une journée normale de 7h.

Je vous remercie.

-----  
Par morobar

Bonjour,

A vous lire vous effectuez au moins 55 h/semaine.

Cela paraît bien excessif.

Ceci dit on ne peut sans dérogation travailler plus de 10 h par jour.

Puis 48 h sur une semaine, avec un plafond de 44 h/semaine sur 12 semaines consécutives.